



MUNICIPALITE
1418 VUARRENS

Vuarrens, le 22 juin 2021

DECISION MUNICIPALE

La Municipalité de Vuarrens, dans sa séance du 21 juin 2021, a décidé de dispenser d'enquête publique en vertu de l'article 111 LATC (loi sur l'aménagement du territoire et des constructions)

Madame et Monsieur	Anne Blaser Michaud et Cédric Michaud
Adresse	Rte d'Echallens 23B, 1418 Vuarrens

Pour	Piscine démontable en tubulure légère et création d'un canal de cheminée extérieur, parcelle 147-2
------	--

Tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance

Affiché au pilier public pendant 30 jours, du 22 juin 2021 au 21 juillet 2121

La Municipalité